

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du mardi 31 octobre à 14h00
Salle 1 et 2 – Site de Perharidy**

Personnes présentes :

Maggy CONAN
Agnès GRONDIN
Jacques LE BORGNE
Stéphanie L'HARIDON
Amélie JOUIN
Claire BOURVEN
Virginie KERBRAT
Chrystelle CHRISTIEN
Julien JEGO
David GUEGUEN
Mathilde OLAYA

Questions CGT
Questions transversales

1. Pouvez-vous mettre en ligne la note d'info concernant la prise de congés de la période estivale au début du mois de janvier ?

Réponse Direction :

La note d'information relative à la pose des congés payés et du temps choisi pour la seconde période sera diffusée courant du mois de janvier, après mise à jour des droits pour l'année 2024.

2. Quand les salariés de nuit doivent revenir sur site en journée pour une réunion de service, peuvent-ils faire un ordre de mission afin que leur km soient indemnisés ou ajouter leur temps de trajet sur Équitime ?

Réponse Direction :

Nous ne sommes pas favorables.

3. Quand un salarié à temps plein a posé du temps choisi et qu'il est en mi-temps thérapeutique au moment de les prendre, comment ça se passe ?

Réponse Direction :

La pose de semaine de temps choisi vient réduire l'obligation annuelle théorique à hauteur de 35 heures pour un salarié à temps plein, et à hauteur de 17.5 heures pour un salarié à mi-temps thérapeutique.

4. Allez-vous régulariser la situation des salariés en arrêt maladie de longue durée concernant les CP afin de vous mettre en conformité avec le droit européen ?

Réponse Direction :

Nous sommes dans l'attente de la confirmation de l'application de cette règle en droit français, la directive européenne n'ayant pas été retranscrite dans le code du travail.

5. Serait-il possible que les salariés des sites de Roscoff aient des gilets papiers comme c'est le cas à Ty Yann ?

Réponse Direction :

Ce besoin sera étudié avec l'équipe opérationnelle d'hygiène.

Nous travaillons à la réduction des déchets et par conséquent des éléments jetables.

6. Une salariée qui bénéficie d'une carrière longue et qui aura 60 ans en mars 2024 peut elle bénéficier d'un départ progressif à mi-temps ?

Réponse Direction :

L'historique de carrière étant propre à chaque salarié, nous invitons les salariés à se rapprocher de la CARSAT afin qu'une étude de leurs droits soit réalisée.

Selon le retour, le salarié pourra adresser au service des Ressources Humaines soit une demande de départ en retraite progressive soit une demande de départ en retraite anticipée pour une carrière longue.

7. Plusieurs salariés ont constaté des erreurs sur leur bulletin de salaire (congrés non notés), la régularisation sera-t-elle faite le mois prochain ?

Réponse Direction :

Nous invitons les salariés concernés à prendre contact avec leurs responsables de service qui solliciteront le service des Ressources Humaines pour effectuer les éventuelles modifications.

8. Combien de réunions de services ont été organisées par site et par service cette année ? Le pool a-t-il ses propres réunions de service ?

Réponse Direction :

Des réunions sont organisées régulièrement dans les services. Selon les établissements, les salariées des pools sont soit intégrés aux réunions les concernant par métier soit disposent de leurs propres réunions de service.

9. Qui fournit les cadenas pour les casiers des salariés ?

Réponse Direction :

Les demandes sont adressées par le responsable de service au magasin.

10. Dans le public, les agents ont bénéficié d'une prime inflation, que comptez-vous faire pour que votre personnel reste au sein de la Fondation ?

Réponse Direction :

La FEHAP a demandé la transposition de certaines revalorisations au bénéfice des établissements de notre secteur.

11. Pouvez-vous informer les salariés concernés par des changements de locaux à cause de travaux en amont car ils constatent que souvent ils sont informés au dernier moment ?

Réponse Direction :

Les plannings sont établis sur la durée des travaux et sont transmis en amont aux équipes concernées.

12. Est-il prévu une prime de rattrapage pour les exclus du Ségur comme les années précédentes ?

Réponse Direction :

Nous vous informons qu'aucune décision n'a été prise en ce sens à ce jour.

Questions Pôle Sanitaire

13. Pourquoi les ASH du service bio nettoyage de Roscoff doivent poser leur CP par service d'affectation alors que leur service est le bio nettoyage et que cette demande avait été

refusée lors de la fusion des 2 services en 2020 ?

Réponse Direction :

Cette organisation vise à diminuer le nombre de salariés en contrat à durée indéterminée absents au même moment sur un même service d'affectation.

La proposition de pose de congés payés par service d'affectation est un essai sur la première période.

14. Allez-vous demander encore aux CDI du service bio nettoyage de décaler des semaines de CP pour favoriser la pose de congés sans soldes aux CDD ?

Réponse Direction :

La pose des congés payés dans le service de bio nettoyage n'est pas finalisée. Les salariés en contrat à durée déterminée ne sont pas favorisés dans cette pose mais ont également besoin de temps de repos.

15. Pouvez-vous équiper les ASH des communes de Roscoff de vestes adaptées selon les saisons ? (Changement de services, de bâtiments, passage par l'extérieur)

Réponse Direction :

Nous étudierons cette demande avec la responsable de site à son retour.

16. Nous demandons que les salariés qui encadrent les activités physiques extérieures des services de cardiologie sur Brest et Roscoff perçoivent un forfait pour s'équiper en tenues et chaussures.

Réponse Direction :

Un point sur les équipements sera réalisé. Nous sommes davantage favorables à un choix d'équipements sur catalogue professionnel.

17. Plusieurs FEI ont été faites concernant les tenues de travail sur Ty Yann (tenues tâchées, déchirées, manque de quantités suffisantes...), nous pensons que l'image de la Fondation passe aussi par les tenues. Pouvez-vous faire le nécessaire pour le confort des salariés ?

Réponse Direction :

Le réapprovisionnement des tenues est en cours sur le site de Ty Yann.

Des ruptures de stock sont possibles sur une courte période (une journée maximum) le temps de réceptionner les tenues en retour de lavage.

À noter que notre blanchisserie partenaire nous signale régulièrement trouver des crayons dans les tenues, cela peut endommager plusieurs tenues au moment du lavage.

18. Les salariés de nuit regrettent que les cadres de service ou d'astreinte de Roscoff ne passent pas voir les équipes.

Réponse Direction :

Il est convenu que les cadres de service passent voir les équipes de nuit et, si nécessaire, les cadres d'astreinte.

Questions Pôle Médico Social

19. Prévoyez-vous un repas après l'évaluation externe pour remercier vos salariés toujours présents ?

Réponse Direction :

Nous remercions les salariés de s'être investis dans l'évaluation externe. Des moments conviviaux seront organisés sur les sites.

20. Nous avons été informés de vols dans les vestiaires des CDD de Lannouchen ainsi qu'un véhicule bien abîmé. Y a-t-il une assurance spécifique au sein de la Fondation pour dédommager les salariés concernés ? Comptez-vous installer une caméra sur le parking du personnel ?

Réponse Direction :

Les salariés concernés peuvent contacter le responsable de site pour étudier les possibilités de recours.

Une évaluation a été réalisée sur le vestiaire « E » et une commande de 20 casiers supplémentaires est en cours. Un devis pour une caméra a également été réalisé.

21. Sur le site Keraudren, les salariés souhaitent poser leur CP pour l'année entière, est-ce possible ?

Réponse Direction :

La pose des congés payés est déterminée par le service des ressources humaines. Les salariés qui ont des besoins particuliers peuvent échanger avec leur responsable de service.

22. Y a-t-il eu beaucoup de candidatures pour le poste d'animateur à Keraudren ?

Réponse Direction :

Nous avons reçu huit candidatures, quatre de salariés en contrat à durée indéterminée, et quatre de salariés ayant réalisé des remplacements en contrat à durée déterminée.

23. Pourquoi les temps de renfort ne sont pas proposés aux CDI qui ont un temps pool sur le site de Keraudren ?

Réponse Direction :

La gestion des plannings et des compteurs incombe au responsable de service. Certains horaires de renfort sont réalisés par des salariés ayant un temps pool, d'autres par des salariés en contrat à durée déterminée.

Questions Pôle Social

24. Les compteurs Équitime du foyer du pont neuf ne sont pas à jour (mauvais roulements depuis septembre, semaines F non justifiées par des CP, CT ou autres et des semaines de CP non rentrées). Pouvez-vous nous garantir que les compteurs seront à jour pour la fin de l'année ?

Réponse Direction :

Nous avons recruté un salarié pour mettre à jour les compteurs en priorité du Foyer du Pont Neuf Petits et Grands avec pour objectif qu'ils soient à jour au 31 décembre.

Questions Pôle Ressources

25. Quand comptez-vous faire le changement de fournisseur de pain sur Roscoff ? Cela fait de nombreux mois que les salariés constatent qu'il n'est pas frais, il y a des erreurs dans la livraison par rapport à la commande (Inversion entre livraisons St Luc et Perha, pain pour allo greffé emballés tous en même temps...), de plus dans une démarche écologique ne pensez-vous pas qu'il serait préférable d'avoir un boulanger qui ne vienne pas de Brest ?

Réponse Direction :

Un rappel a été fait auprès de notre fournisseur sur la nécessité d'emballer les pains individuellement. Des dysfonctionnements de livraisons ont bien eu lieu cet été mais une nouvelle organisation a depuis été mise en place.

Les fournisseurs livrant chaque jour toute l'année sont rares. L'ancien fournisseur du site de Perharidy a fermé son unité de production.

26. Qui est en charge de l'entretien du grand parking de l'entrée de Perharidy ? Les salariés constatent qu'il est en mauvais état depuis un moment.

Réponse Direction :

Le parking à l'entrée du site de Perharidy est un parking municipal.

27. Serait-il possible de remplacer les salariés absents pour délégation ou formation au service informatique ?

Réponse Direction :

Les salariés sont remplacés dès lors que le responsable de service juge le remplacement nécessaire et/ou possible. Il n'est pas envisageable de remplacer un informaticien pour deux heures.

28. Serait-il possible de dédier une voiture à Brest et Roscoff pour le service informatique. Les salariés ont parfois des urgences sur d'autres sites et doivent utiliser leur véhicule personnel car les voitures sont toutes réservées.

Réponse Direction :

Un véhicule de service est dédié au service informatique sur le site de Brest.

Sur le site de Roscoff, un véhicule de service est généralement disponible. Si ce n'est pas le cas, il est possible de faire appel au service technique.

29. Suite à la question 25 de la dernière commission RP, vous admettez l'augmentation des tâches mais vous ne répondez pas à la question d'embauche. Nous vous précisons les rajouts des dernières années : Centre de santé Roscoff, St Thégonnec, téléphonie Roscoff et Landivisiau, doublement des serveurs, doublement du nombre d'ordinateurs en lien avec le télétravail, sans compter le centre de santé de Morlaix et la fusion avec l'Ehpad La Retraite de Quimper à venir prochainement.

Réponse Direction :

Le service informatique a été renforcé avec l'arrivée de deux cadres, et travaille par ailleurs avec de nombreux prestataires.

30. Cela fait 3 ans que les fenêtres doivent être changées dans les locaux syndicaux de Roscoff car il y a des infiltrations d'eau dans le double vitrage. Pouvez-vous nous dire quand le nécessaire sera fait car il y a des tâches noires d'humidité au plafond au bord des fenêtres ?

Réponse Direction :

Nous vous remercions d'informer le référent des services techniques du site de Perharidy.

Questions SUD

Questions transversales

31. Pourriez-vous nous rappeler à quoi correspondent tous les codes qui apparaissent sur Equitime ? Comment sont-ils valorisés ?

Réponse Direction :

Nous mettrons à disposition des salariés une fiche pratique en novembre.

32. Au vu des augmentations de tarifs, les salariés en formation sur Paris ont des difficultés pour se loger car le forfait alloué ne semble pas suffisant. Pourriez-vous augmenter les remboursements ?

Réponse Direction :

Nous appliquons les barèmes de l'OPCO Santé.

Les plafonds ont récemment augmenté en passant à 170€ pour la région parisienne et 150€ pour les autres départements.

33. Les intérimaires et ceux qui s'inscrivent sur des plateformes comme Hublo ne connaissent pas forcément leur service d'affectation lorsqu'ils arrivent sur le centre de Perharidy, pourriez-vous le leur préciser avant leur arrivée ?

Réponse Direction :

Des dysfonctionnements avaient été repérés cet été pour des intérimaires du site de Perharidy. La demande a été faite auprès des agences d'intérim de bien repréciser les services.

Concernant les missions Hublo, le service d'affectation est précisé sur la plateforme dès la mission est postée et le salarié en a connaissance.

34. Pourriez-vous communiquer via l'intranet et/ou note d'information, le détail des résultats du sondage sur les horaires tampons ?

Réponse Direction :

Une communication est prévue, comme nous le faisons systématiquement après chaque sondage.

35. Il était prévu de changer les deux portes de la lingerie et de la collecte de Roscoff, celle de la collecte a été changée il y a environ deux ans, celle de la lingerie devait suivre. A ce jour cette porte n'a pas été changée, pourriez-vous nous dire pourquoi ?

Réponse Direction :

Une première porte a été changée, le changement de la seconde est planifié en 2024.

36. Il semblerait que les médecins puissent poser des congés payés de 2023 en semaine 1 en 2024 : pouvez-vous nous en expliquer les raisons alors que vous refusez aux autres catégories de salariés cette possibilité ? Pour rappel cette période correspond à la seconde semaine des vacances scolaires de Noël.

Réponse Direction :

Le service des ressources humaines n'a accordé aucun report à ce jour.

37. Quels sont les mouvements du personnel en lien avec l'ouverture du nouveau centre de santé à Morlaix ?

Réponse Direction :

Une secrétaire a été recrutée à hauteur de 0.6 ETP en lien avec les trois jours d'ouverture médicale hebdomadaire.

38. Pouvez-vous nous rappeler le protocole pour qu'un salarié qui passe à mi thérapeutique le fasse valoir auprès de sa hiérarchie et du service RH ? Le certificat du médecin traitant suffit-il ? Le salarié est-il obligé de rencontrer le médecin du travail afin que son statut change ?

Réponse Direction :

Le salarié est reçu par le médecin du travail dans le cadre d'une visite de reprise. Le médecin traitant prescrit le mi-temps thérapeutique.

39. Les salariés de jour et de nuit à temps partiels du centre de Perharidy pallient souvent

aux absences de leurs collègues (arrêt, TC, CP) en augmentant leur temps de travail. Cela est encore plus prégnant pour les salariés de nuit car il n'existe pas de pool de remplacement de nuit. Nous vous demandons de respecter les temps partiels choisis.

Réponse Direction :

L'organisation des plannings de nuit se fait en accord avec les salariés. Sauf en cas d'avenant au contrat de travail, les salariés bénéficient de repos supplémentaires au regard du temps de travail réalisé.

40. Les salariés qui posent du temps choisis ou des jours de récupération peuvent-ils s'inscrire sur des plateformes de style hublo et/ou en interim pour effectuer des remplacements dans un autre établissement ?

Réponse Direction :

Les salariés à temps complet ne peuvent pas travailler à l'extérieur de la Fondation.

41. Au vu des travaux important à venir, pourriez-vous identifier une autre place « réservée » pour le fourgon du service de pédiatrie ?

Réponse Direction :

Une nouvelle place attribuée sera identifiée prochainement.

42. Certains salariés s'étonnent de recevoir deux courriers pour deux feuilles de salaire alors que sur la deuxième rien n'est indiqué. Pourriez-vous améliorer cela ?

Réponse Direction :

Il doit s'agir d'erreurs d'impression. Chaque mois, plus de 1000 bulletins de salaires sont mis sous pli.

43. Au vu des travaux en cours, Pourriez-vous nous dire quel est le protocole à suivre pour que les APA puissent éteindre et allumer le chauffage dans le gymnase (pas d'accès possible ce jour) ?

Réponse Direction :

Les enseignants en activité physique adaptée peuvent solliciter le service technique.

Questions pôle sanitaire

44. A notre question de la commission représentants de proximité d'avril 2003 « Où en est le projet de la salle de pause en SSNA ? Vous nous avez répondu : Le projet de salle de pause devrait débiter au second semestre 2023.

Pourriez-vous nous communiquer une date ?

Réponse Direction :

Nous n'avons pas de date à vous communiquer pour le moment.

Un point avec l'équipe du service a été réalisé le 16 octobre pour ajuster les prestations. Un point sera également réalisé avec l'équipe opérationnelle d'hygiène dès que les travaux démarreront, le projet se situant dans l'aile « Muco ».

45. A notre question du mois dernier « Les aides-soignantes de l'hémodialyse touchent-elle la prime de 15 points prévus par la CCN51 pour les salariés autres qu'infirmiers qui exercent des fonctions à titre exclusif dans le domaine de la circulation extracorporelle (annexes 3.44, 3.4.6, 3.4.7). Vous nous avez répondu que vous attendiez une confirmation juridique de la FEHAP.

Avez-vous reçu une réponse ?

Réponse Direction :

Nous avons reçu la confirmation que les aides-soignants ne participant pas à la préparation, l'utilisation et surveillance des appareils utilisés dans le domaine de la circulation extracorporelle, ils ne sont pas

éligibles à cette prime.

Néanmoins, nous faisons le choix d'octroyer également cette prime aux aides-soignants du service Hémodialyse uniquement, étant donné qu'ils préparent et manipulent les patients.

Le versement de cette prime aux salariés concernés sera effectif à compter du mois de novembre.

46. Lors de la commission des réclamations de janvier 2023, a notre question : Les salariés du pool de Roscoff demandent à pouvoir faire plusieurs changements dans leurs roulements. Pourquoi cela n'est-il pas possible ? Réponse direction : L'encadrement n'a pas indiqué que les modifications ne se feraient pas. Nous pouvons ajuster la grille et cela sera également une opportunité de mieux répartir les week-ends travaillés.

Les modifications n'ont pas été réalisées, pouvez-vous nous dire si cela sera fait avant la fin de l'année 2023 ?

Réponse Direction :

Les grilles horaires pourront être réajustées prochainement.

47. Il manque des aides-soignantes sur le service de neurologie sur octobre et novembre. Combien d'aides-soignantes manque-t-il pour que l'effectif soit au complet ?

Réponse Direction :

Sur les 21,2 ETP aides-soignants de jour du SSRS Neurologie, 14,7 ETP sont pourvus par des salariés en contrat à durée indéterminée et 4,5 ETP par des salariés en contrat à durée déterminée.

48. Les IDE du service de neurologie ont accepté de rentrer exceptionnellement dans les roulements des aides-soignants pour 15 jours sur le mois d'octobre. Pouvez-vous nous garantir que ce ne sera pas reconduit sur les autres mois ?

Réponse Direction :

Cette organisation a été mise en place en accord avec l'équipe infirmière du service, pour répondre à une situation urgente. Chaque infirmier présent a ainsi basculé sur des missions aides-soignants 1,2 jours en moyenne (0 à 2 jours par infirmier)

Nous souhaiterions que cette organisation ne se renouvelle pas mais les tensions sur le métier d'aide-soignant sont très importantes.

49. Il semblerait que la direction propose aux aides-soignantes du service neurologie d'être rémunérées pour effectuer des heures supplémentaires. Si cela est exact, dans quelles conditions ?

Réponse Direction :

Cette demande n'émane pas de la Direction, mais de certaines aides-soignants du SSR Neurologie.

Questions pôle ressources

50. Le planning commun des gardiens de nuit de Roscoff ne leur a plus adressé systématiquement depuis mai 2023 ; ils n'ont pas de visibilité pour pouvoir poser des récupérations. Pourriez-vous le leur faire parvenir à nouveau ?

Réponse Direction :

Le planning a été adressé au mois d'octobre.

51. Pourriez-vous nous préciser comment fonctionne le magasin central de Roscoff en l'absence du salarié ? Va-t-il être remplacé ?

Réponse Direction :

Un recrutement est en cours. Dans l'attente, le magasin central fonctionne avec un salarié en contrat aidé à temps plein et le soutien du service économique.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 23 novembre 2023 à 09h00 – Salle des fêtes Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le lundi 20 novembre 2023 à 12h00